

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201705147-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 16/06/2017

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 22/05/2017

**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Poissons.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201705147/1/1	AQ/17/B2a/AV /1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		800 g	03/05/17	-15°	Non

## Echantillon : 201705147/1/1

AQ/17/B2a/AV /1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
<b>Avermectines</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	Aucune des 6 molécules recherchées n'a été détectée	
<b>Abamectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
<b>Doramectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
<b>Emamectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
<b>Eprinomectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
<b>Ivermectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
<b>Moxidectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10

Commentaires sur l'échantillon : Pouatte de 800g

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201705148-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 17/07/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 22/05/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Poissons.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201705148/1/1	AQ/17/B1/AN/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		800 g	03/05/17	-15°	Non

**Echantillon : 201705148/1/1**

AQ/17/B1/AN/1/2

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Méthode des 4 boîtes LMV/93/01 version 2 Date d'analyse: 11/07/17	Aucune substance à activité anti-bactérienne n'a été détectée

Le responsable technique  
**Aurélie TOULANGUI - Secteur Hygiène**



Validation du rapport  
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201705149-001**

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 16/06/2017

**Nom et adresse du prescripteur :**

 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 22/05/2017

**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Poissons.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201705149/1/1	AQ/17/B3c/Pb/Cd/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		800 g	03/05/17	-15°	Non
201705149/2/1	AQ/17/B3c/Hg/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		800 g	03/05/17	-15°	Non

## Echantillon : 201705149/1/1

AQ/17/B3c/Pb/Cd/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Cadmium</b> Met. Int. CS10M2 (rev8) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 30/05/17	<= 0.005	0,005	0,01
<b>Plomb</b> Met. int. CS10M2 (rev8) selon ANSES CIME02LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 30/05/17	<= 0.02	0,01	0,02

## Echantillon : 201705149/2/1

AQ/17/B3c/Hg/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Mercur</b> Met. Int. CS10M9 (rev4) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 14/06/17	0.029 +/- 0.007	0,014	0,028

Le responsable technique

**Jackie HÖRVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706074-001**

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 30/06/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 12/06/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017- Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706074/1/1	AQ/17/B3c/Pb-Cd/2/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		700g	24/05/17	-10,6°	Non
201706074/2/1	AQ/17/B3c/Hg/2/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		700g	24/05/17	-10,6°	Non

## Echantillon : 201706074/1/1

AQ/17/B3c/Pb-Cd/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Cadmium</b> Met. Int. CS10M2 (rev8) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 26/06/17	<= 0.005	0,005	0,01
<b>Plomb</b> Met. int. CS10M2 (rev8) selon ANSES CIME02LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 26/06/17	<= 0.02	0,01	0,02

## Echantillon : 201706074/2/1

AQ/17/B3c/Hg/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul  
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande  
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Mercur</b> Met. Int. CS10M9 (rev4) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 14/06/17	<= 0.028	0,014	0,028

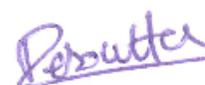
Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

## Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

### RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706075-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA  
 BP 256  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date d'émission:** 17/07/2017**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
 SIVAP SSA  
 2 rue Félix Russeil  
 98845 NOUMEA CEDEX
**Date de réception :** 12/06/2017**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706075/1/1	AQ/17/B1/AN/2/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson	/	700g	24/05/17	-10,6°	Non

**Echantillon : 201706075/1/1**

AQ/17/B1/AN/2/2

LOR : Limit of reporting

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Méthode des 4 boîtes LMV/93/01 version 2 Date d'analyse: 11/07/17	Aucune substance à activité anti-bactérienne n'a été détectée

Le responsable technique  
**Aurélie TOULANGUI - Secteur Hygiène**



Validation du rapport  
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires  
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201706076-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 16/06/2017

**Nom et adresse du prescripteur :**

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE  
SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 12/06/2017

**Commémoratifs :** PSPC 2017 - Poisson.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201706076/1/1	AQ/17/B2a/AV /2/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson	/	700g	24/05/17	-10,6°	Non

## Echantillon : 201706076/1/1

AQ/17/B2a/AV /2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
<b>Avermectines</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	Aucune des 6 molécules recherchées n'a été détectée	
<b>Abamectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
<b>Doramectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
<b>Emamectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
<b>Eprinomectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
<b>Ivermectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10
<b>Moxidectine</b> LMV/98/03 - V2 Date d'analyse: 14/06/17	<= 10	10

Commentaires sur l'échantillon : Pouatte de 700g

Le responsable technique

**Jackie HORVATH - secteur chimie**



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de  
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.